



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

construction aéronautique

Question au Gouvernement n° 3031

Texte de la question

POLES DE COMPETITIVITE DANS LE SECTEUR AERONAUTIQUE

M. le président. La parole est à M. Hugues Martin, pour le groupe UMP.

M. Hugues Martin. Monsieur le ministre délégué à l'aménagement du territoire, *Aerospace Valley* fait partie des six pôles de compétitivité mondiaux labellisés par le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 12 juillet 2005. Dédié à l'aéronautique, l'espace et les systèmes embarqués, et employant près de 94 000 salariés, ce pôle joue un rôle essentiel dans le développement des régions Aquitaine et Midi-Pyrénées. Il permet au Sud-Ouest de rester au premier rang mondial dans le secteur de l'aéronautique civile, de renforcer sa place de leader européen pour les avions militaires et l'espace et d'innover en matière de systèmes embarqués. Son développement est déterminant pour l'avenir de la filière aéronautique, qui affronte une période difficile.

Or son avenir se voit menacé par un projet concurrent nommé ASTECH : il s'agirait de constituer, cette fois en Île-de-France, un autre pôle de compétitivité généraliste et de rang mondial dans le domaine de l'aéronautique et de l'espace. Une labellisation d'ASTECH irait à l'encontre de la logique industrielle qui a présidé à la création des pôles de compétitivité.

M. Jean Glavany. Il a raison !

M. Hugues Martin. La coexistence, sur notre territoire national, de deux pôles mondiaux regroupant les mêmes secteurs d'activité aurait en effet pour conséquence de réduire leur visibilité internationale et, à terme, de faire perdre à *Aerospace Valley* sa place de leader et d'acteur incontournable sur la scène internationale.

Elle conduirait en outre à aggraver la dépendance des établissements provinciaux par rapport à leurs sièges parisiens, en totale contradiction avec l'esprit de notre politique de décentralisation et d'aménagement du territoire.

Pourquoi, monsieur le ministre, créer un nouveau pôle de compétitivité mondial s'il risque de porter préjudice à l'emploi et de nuire au rayonnement international de notre industrie ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire, du groupe Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.

M. Christian Estrosi, *ministre délégué à l'aménagement du territoire*. Monsieur le député, ...

M. le président. Vous avez failli dire " monsieur le président " ... Ce n'est pourtant pas dans vos habitudes !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire. Monsieur le président, ...

M. le président. Merci, j'attendais ce moment !

Mme Nadine Morano. C'est archinul !

Mme Martine David. C'est un véritable rappel à l'ordre !

M. Jean Glavany. Ça chauffe entre sarkozystes et chiraquiens !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire. ...mesdames et messieurs les députés, monsieur le député Hugues Martin, avec la candidature d'ASTECH se pose cette question simple : la France peut-elle se permettre d'avoir deux pôles de compétitivité dans l'aéronautique et l'espace, impliquant les mêmes groupes industriels et développant les mêmes projets de recherche ?

M. Jean Glavany. La réponse est non !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire. Loin de toute posture idéologique (*Rires sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains*), je suis favorable à tout projet innovant susceptible de renforcer la position de la France dans la compétition internationale. Mais je suis opposé à ceux qui entraîneraient une dispersion des initiatives et des financements et, à terme, à un désengagement des acteurs concernés.

M. Jean Glavany. Pour une fois qu'il dit quelque chose d'intelligent !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire. Avec *Aerospace Valley*, une formidable synergie a été trouvée entre les centres universitaires, les laboratoires de recherche publics et privés, les grands groupes industriels tournés vers l'innovation et les centaines de PME qui contribuent à l'attractivité de l'Aquitaine et de la région Midi-Pyrénées. Ce pôle est ainsi devenu un leader dans le domaine de l'aéronautique. Je l'ai expliqué à ceux qui portent le projet ASTECH en Île-de-France : le Gouvernement est favorable à une mise en réseau, à une complémentarité, mais il s'oppose à ce que deux pôles de compétitivité soient en concurrence. Je vous confirme ce que j'ai dit au maire de Toulouse, à celui de Bordeaux, au président de la communauté d'agglomération du Grand Toulouse, M. Douste-Blazy, ou au président de la région Midi-Pyrénées, Martin Malvy : *Aerospace Valley* restera le seul pôle aéronautique mondial de France ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Jean Glavany. Très bien !

Données clés

Auteur : [M. Hugues Martin](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3031

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : aménagement du territoire

Ministère attributaire : aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 novembre 2006